

Résumé sur

L'expérience de la Femme Yéménite dans les positions de prise
de décision

Lors de la 2^{ème} Réunion des Femmes Parlementaires tenue au
Soudan

présenté par Madame Mona Salim Bakar Basharahil
membre du Conseil de la Shoura de la République du Yémen

Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur vous

Cher participants,

J'ai le plaisir ,à ce jour heureux, de prendre part à la 2^{ème} Réunion des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe que le Conseil des Etats du Soudan a accueilli dans le but de partager des expériences des femmes parlementaires participantes.

Sans aucun doute que la femme yéménite vit dans une situation similaire de celle des pays arabes et musulmans dans lesquels la femme subit tout au long de l'histoire des divers coutumes hérités des ères de la colonisation et du sous-développement.

Les traditions et les coutumes sont certainement semblables dans les deux régions d'Afrique et du Monde arabe et leurs situation économiques, sociales, éducatives qui sont en retard, ont un impact majeur sur la détérioration des droits de la femme.

La femme yéménite comme ses sœurs dans les pays en voie de développement, vit dans un combat affreux imposé par les traditions et les coutumes de l'esclavage ,au cours des anciens siècles, ainsi que l'héritage de la colonisation et celui des pratiques inventées par l'homme qui a mal interprété le verset du saint Quran ((les hommes ont autorité sur les femmes)) sans bien comprendre la signification de ce verset. La participation de la femme dans la politique et la prise de décision n'est pas interdite dans la religion musulmane en conformité avec le verset ((les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable,...etc.)) mais l'islam ,qui a visé à libérer la femme des chaines de la société et de l'être humain, a été défléchi et défiguré comme le Seigneur les a alors exaucés (disant): ((En vérité, Je ne laisse pas perdre le bien que quiconque parmi vous a fait, homme ou femme, car vous êtes les uns des autres.))

Le prophète Mohamet a dit aussi que ((les femmes sont certes les sœurs des hommes)). Dans ce contexte, le peuple du Yémen a reconnu depuis longtemps la capacité de la femme quand elle a occupé des plus hautes postes dans le pays. Balqis était la rein de Saba et la reine Arwa ALSolih est arrivée au pouvoir à un temps postérieur dans l'histoire du Yémen.

Quant à l'histoire arabe, on se souvient de la Reine de Nabatéen qui a construit le royaume de Nabatéen en Jordanie à Pétra.

L'histoire de la région arabe a aussi connu la reine Thuria (vécue dans l'empire de Nabatéen à Pétra en Jordanie, la Cleopatra ou Kleopatra) est la dernière Reine d'Égypte de l'époque Ptolémaïque et Shajarat Aldawar, la princesse héritière du Royaume d'Ayyoubides en Égypte occupait la poste d'un adjoint au roi. L'histoire de la région est un témoin de la habilité de la femme à occuper des hautes fonctions de l'Etat. La femme jouit des mêmes capacités mentales aussi que l'homme.

Chères sœurs et frères participants,

La femme yéménite a joué depuis longtemps un rôle important dans la vie politique comme la reine Balqis qui a consolidé l'approche démocratique de Shoora et la reine Arwa du royaume Solahyyid. Tout au long de l'histoire du Yémen, la femme yéménite a participé effectivement à la libération du régime imamite et de la colonisation.

Elle avait des contributions significatives dans l'établissement des organisations charitables, éducatives et professionnelles tout au long de l'histoire du Yémen, dont les révolutions de 26 septembre et de 14 octobre.

Suite à la réunification du Yémen au 22 mai 1990, un impact positif a eu sur le processus de développement et de modernisation sur tous les aspects de la vie politique, économique et sociale dont la famille et plus particulièrement la femme yéménite.

Il y a des stratégies nationales et des plans quinquennaux de développement visant à améliorer les conditions de vie de la femme à savoir ;

- Le plan quinquennal de développement humain et social
- La stratégie nationale de la population
- La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté
- La stratégie nationale de développement de la femme
- La stratégie nationale de femme travailleuse pour 2001

La Constitution de la République du Yémen stipule que l'Etat doit garantir l'égalité entre homme et femme.

En plus des conventions internationales relatives aux droits de l'homme comme suit :

- Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.
- Pacte international relatif aux droits économiques, culturels et sociaux des Nations Unies de 1966 a été approuvé par le gouvernement du Yémen en 1987.
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de la discrimination à l'égard de la femme que le Yémen a ratifié en 1984.
- Déclaration de Pékin sur les droits de l'homme de 1995 que le gouvernement du Yémen a ratifié.

La Constitution du Yémen a garanti l'égalité entre homme et femme dans les article N (21,30,40 et 42) en termes de droits et de responsabilités et d'égalité d'opportunités.

La participation de la femme yéménite au Parlement

La participation de la femme yéménite à la vie politique a été entamée à la suite de la réunification du Yémen le 22 mai 1990 quand le Conseil du Peuple du Sud du Yémen avec 11 représentantes et le Conseil de la Shoora du Nord du Yémen ont été fusionnés pour former le Conseil du Représentants.

Lors des élections législatives tenues le 27 avril 1993, seulement deux femmes ont été élues tant que le même nombre de sièges au parlement est conservés par les femmes lors des élections de 1997.

En conclusion, le patrimoine traditionnel et les coutumes empêchent encore l'autodétermination de la femme et obligent la femmes à assumer beaucoup d'obligations et peu de droits par contre quant à l'homme il a beaucoup de droits à et moins d'obligations.